

Déconfinement pour les activités de pagaie Phase 19 mai - 30 juin

Dans le prolongement des dernières annonces du Premier ministre, un certain nombre de précisions ont été apportées à la FFCK sur les règles de déconfinement appliquées au sport à compter du 19 mai.

Elles se déclineront en 3 phases, et se traduiront comme suit pour les activités de pagaie :

- **Du 19 mai au 8 juin :**
 - o les mineurs pourront reprendre la pratique en intérieur et en extérieur, en individuel, en équipages, en kayak polo, sans restriction, sans distanciation. Ils font partie des publics prioritaires,
 - o la distanciation physique de 2 mètres pour les adultes hors publics prioritaires sera maintenue,
 - o cette distanciation ne s'appliquera pas pour les familles et les groupes constitués,
 - o il n'y aura plus de limitation de pratiquants pour la pratique encadrée.

- **Du 9 juin au 29 juin :**
 - o la pratique des publics adultes pourra reprendre en plein air, sans application d'une distanciation physique, y compris pour les équipages et le kayak polo,
 - o la pratique en espace clos (salles de musculation...) restera soumise à une distanciation de 2 mètres entre les adultes.

- **A partir du 30 juin :**
 - o l'ensemble des restrictions sera levé.

Dès qu'elles auront été précisées, les règles concernant les événements feront l'objet d'un nouveau communiqué. Pour toute question sur ce thème, il est possible de contacter Lionel FRAISSE (lfraisse@ffck.org).

Concernant les Accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement, ils restent suspendus pour l'heure et sont susceptibles de réouvrir le 20 juin, sous réserve d'une confirmation prochaine.

A toutes et tous je souhaite de bons préparatifs pour la reprise impatiente, et néanmoins raisonnée, de nos chères activités.

Ludovic ROYÉ
Directeur Technique National